

PROVINCE : HAINAUT
 COMMUNE : BRUGELETTE

Formulaire A.

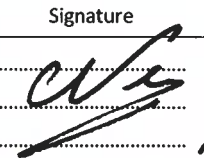
ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE POLICE

ACTE DE PRESENTATION :

Je (nous) soussigné(s), élu(s) au conseil communal, qui désigne(/ons) Wierzen pour déposer le présent acte, présente(/ons) comme candidats à l'élection des membres du conseil de police.

Candidats membres effectifs par ordre alphabétique	Eventuel(s) candidat(s) suppléant(s) ¹⁰⁰ pour chaque candidat membre effectif mentionné ci-contre, dans l'ordre suivant lequel ils sont susceptibles de le remplacer.
Nom : <u>Lapeglia</u> Prénoms : <u>Manima</u> Date de naissance : <u>06/03/1994</u> Profession : <u>Electricien</u>	1. Nom : <u>Wierzen</u> Prénoms : <u>Michel</u> Date de naissance : <u>13/02/1954</u> Profession : <u>Patron</u>
Nom : Prénoms : Date de naissance : Profession :	2. Nom : Prénoms : Date de naissance : Profession :
Nom : Prénoms : Date de naissance : Profession :	1. Nom : Prénoms : Date de naissance : Profession :
Nom : Prénoms : Date de naissance : Profession :	2. Nom : Prénoms : Date de naissance : Profession :

Elu(s) au conseil communal, qui font la présentation :

Nom :	Prénoms :	Adresse complète	Signature
<u>Wierzen</u>	<u>Michel</u>	<u>38 chaussée de clbars</u> <u>7940</u> <u>Brugellette</u>	
.....
.....
.....
.....
.....

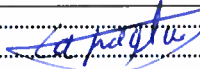
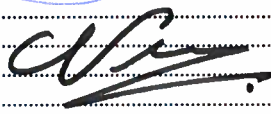
100 Pour rappel, le suppléant doit disposer de la qualité de membre du conseil communal (d'une des communes qui constituent la zone pluricommunale) au moment de l'élection du conseil de police. En outre, le candidat qui se présente comme suppléant d'un candidat membre effectif le jour de l'élection devra faire partie du même conseil communal que le candidat membre effectif pour lequel il ou elle se porte candidat suppléant.

.....
-------	-------	-------	-------

Etabli à la date de **23/11/2018.**

DECLARATION POUR ACCORD

Nous soussignés, candidats membres effectifs et candidat(s) suppléant(s), dont les noms sont mentionnés ci-dessus, déclarons être d'accord avec notre candidature.

Nom et prénoms	Signature
Lapaglia Albanina	
Chiezen Michel	
.....
.....
.....

Un exemplaire du présent acte de présentation a été signé par nous et restitué à la personne qui l'a introduit à titre d'accusé de réception.

Etabli à la date de **23 NOVEMBRE 2018.**

Le directeur (-coordinateur) général/secrétaire communal/directeur général,¹⁰¹



**DESENFANT C.M.
DIRECTRICE GÉNÉRALE F.F.**



Le bourgmestre¹⁰²,

**LE BOURGMESTRE,
ANDRÉ DESMARLIERES**



¹⁰¹ Biffer la mention inutile.

¹⁰² Il s'agit du bourgmestre président du bureau des opérations électorales et non du président du conseil communal, si c'est une autre personne que le bourgmestre.